

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 juillet 2019 20h00**  
**Parc des Peupliers à Neuville Sur Ain**

**Etaient présents** : Georges VUCHER, Sylvie GOY-CHAVENT, Marie-Christine CUTURIER, Anne BOLLACHE, Catherine DUBREUIL, Frédéric MONGHAL, Philippe TREFF, Alain POIZAT, Thierry DUPUIS, Myriam FANGET, Alain SICARD, Aimée BADIER, Joël TRAVARD, Gérard GUICHARD, Jean-Paul PERRET, Anne PAGAN , Daniel DUSSOLIN, Gilles MAJORCZYK, Daniel JANIN, Béatrice DE VECCHI, Christian BARDET, Pierre DULAURIER.

**Pouvoir** :

Jean-Michel GIROUX, ayant donné pouvoir à Aimée BADIER.

**Etaient excusés** : Roger DUVIQUET, Jean-Michel GIROUX, Sacharalen CAPRON, Christian BATAILLY, Delphine ANDRÉ, Bernard MAROQUENNE, Jean-Luc ORSET.

**Etaient absents** : Jacques GROSGURIN, Frédérique MOLLIE, Alain JULLIERON, Marie-Claire BULLIFON, Jean-Claude PITTON, Jean-Louis FAVIER, Dominique GABASIO.

Nombre de membres en exercice : 36, présents : 22, titulaires : 22, suppléant : 0, votants : 23  
Secrétaire de séance : Anne BOLLACHE.

**Ordre du jour**

**1. Finances - Fiscalité :**

- Modalités de prise en charge du FPIC.

**2. Institutions et vie politique :**

- Délégation d'attributions au Président.

**3. Enfance :**

- Demande d'aide à l'investissement CAF.

**4. Questions diverses.**

*Le Président informe l'assemblée que Monsieur Yves PERRET qui s'excuse pour cette séance, est le remplaçant de Bernard MACHURAT, délégué suppléant de Marie-Christine CUTURIER.*

<b>FINANCES - FISCALITE</b>
-----------------------------

*Les modalités de prise en charge du FPIC sont présentées par Véronique SZYSZ-CHAUVIN :*

Selon le 2 du II de l'article L 2336-3 du CGCT, la répartition du FPIC peut être fixée librement sous réserve qu'elle soit adoptée soit à l'unanimité du conseil communautaire soit à la majorité des deux tiers avec approbation des conseils municipaux dans un délai de deux mois.

Il est proposé de reconduire le mécanisme adopté l'année dernière à savoir une répartition dérogatoire libre avec une prise en charge totale du prélèvement au titre du FPIC par la communauté de communes.

Les prélèvements au titre du FPIC sur les budgets communaux pour l'année 2019 sont les suivants :

	FPIC 2019
Boyeux-St-Jérôme	2 421
Cerdon	5 046
Challes-la-Montagne	1 421
Jujurieux	16 717
Labalme-sur-Cerdon	1 239
Mérignat	915
Neuville-sur-Ain	15 142
Poncin	16 939
Pont d'Ain	25 876
Priay	12 623
Saint-Alban	1 265
St-Jean-le-Vieux	15 633
Serrières - sur - Ain	1 539
Varambon	4 081
<b>TOTAUX</b>	<b>120 857</b>

Il est précisé que le prélèvement concernant la communauté de communes s'élève à 72 472 €.

La totalité des prélèvements au titre du FPIC de l'ensemble intercommunal s'élèverait donc pour l'année 2019 à 193 329 €.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

*Un mail reprenant les éléments de calcul sera envoyé aux mairies.*

*Le Président affirme son souhait que les communes restent indépendantes au sein de la communauté de communes et que l'objectif du regroupement est bien la mutualisation intelligente. Aucun projet de la communauté de communes se fera au détriment des communes.*

*Par ailleurs, il remercie Gilles MAJORCZYK de sa participation active à la communauté de communes malgré les réticences de Priay à se joindre à nous. Priay aujourd'hui contribue beaucoup à la manière de travailler ensemble sans aucune acrimonie et c'est particulièrement appréciable.*

*Appréciable également, notre fonctionnement où chacun est libre de s'exprimer et où toutes les communes sont réellement représentées au sein de la communauté de communes à la différence des grosses collectivités où les individualités sont noyées dans la masse.*

## INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

➤ Délégations d'attribution au Président :

Il est proposé que soient déléguées au Président les décisions relevant des domaines suivants en vertu de l'article L 5211-10 du code général des collectivités locales ;

**1. Conventions :**

- Convention de partenariat ou de mise en œuvre annuelle ou pluriannuelle hors engagement de dépenses,
- Convention de dépôt-vente,
- Convention de mise à disposition de locaux pour les accueils périscolaires et extrascolaires.

**2. Organisation des Services Publics :**

- Validation des règlements de fonctionnement,
- Validation des périodes d'ouverture,
- Validation des tarifs d'entrée du Musée des Soieries Bonnet,
- Validation de la tarification des produits mis en vente à la boutique des Soieries Bonnet et à l'Office de Tourisme,
- Ajustement des modes de calcul des tarifs des ALSH et établissements d'accueil du jeune enfant.

Par conséquent, le conseil communautaire retirerait les délégations correspondantes qui avaient été attribuées le 8 mars 2018 au Bureau communautaire et les ajouterait à celles déjà attribuées au Président le 29 avril 2014.

*Gilles MAJORCZYK émet des réserves quant à la possibilité pour le Président de signer des conventions de partenariat sans en référer aux membres du conseil. En effet, certaines associations peuvent afficher des sensibilités qui ne seraient pas représentatives de la majorité ou non conformes à l'état d'esprit souhaité. Le conseil communautaire approuve.*

*Le Président s'est engagé à faire part aux élus d'une synthèse des décisions prises par délégation et de retirer de cette liste les conventions de partenariat.*

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

## ENFANCE

➤ Demande d'aide financière à l'investissement sur fonds propres de la CAF de l'Ain :

Suite à l'incendie accidentel survenu dans les locaux de l'accueil de loisirs maternel et du RAM de Jujurieux ce vendredi 5 juillet, il convient de réhabiliter le bâtiment au plus vite afin de pouvoir de nouveau accueillir le public dans les meilleures conditions.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la CAF de l'Ain est susceptible d'accorder des aides à l'investissement selon des critères auxquels nous répondons.

L'aide accordée s'élève à 40 % du cout HT plafonné à 1750 €/m<sup>2</sup>. Elle est versée sous forme de subvention à hauteur de 50 % et de prêt sans intérêt à hauteur de 50 %.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	95 650 €	CAF (40 %)	23 465,79 €
		Subvention	
Equipement mobilier	12 113,97 €	CAF (40 %)	23 465,79 €
		Prêt	
Honoraires maîtrise d'œuvre	9 565 €	Fonds propres	70 397,39
<b>TOTAL HT</b>	<b>117 328,97 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>117 328,97 €</b>

➤ *Délibération votée à l'unanimité autorisant le Président à signer la demande d'aide de la CAF.*

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Brotteaux :

Le Président a remercié Madame Sylvie GOY-CHAVENT, notre Sénatrice, de sa présence au conseil communautaire et de son soutien.

Suite à la motion sur la situation particulière des Brotteaux de Jujurieux déposée auprès du Préfet, Madame GOY-CHAVENT, destinataire d'une copie, a aussitôt saisi le Préfet pour un rendez-vous.

Madame GOY-CHAVENT a expliqué à l'assemblée son profond accord avec le ras le bol exprimé par les élus et la population à la fois sur la situation de non droit des Brotteaux mais également face aux multitudes incivilités et agressivités.

Monsieur Patrick CHAIZE a interpellé le ministre Monsieur CASTANER pour exprimer le besoin de la population et des élus d'être rassurés en renforçant les dispositifs de gendarmerie.

Ce dernier a fait une réponse en ce sens.

### ➤ Avis pour portage foncier par l'EPF de l'Ain :

Monsieur le Maire de Cerdon a souhaité demander l'avis du Conseil, conformément à la liste des pièces à fournir, pour solliciter l'intervention de l'EPF pour l'acquisition de deux bâtiments et d'une parcelle situés dans le village Place des Terreaux, ce qui permettra de prolonger le parking Saint-Vincent dans le cadre du travail réalisé avec le CAUE sur les Cuivreries et la réalisation d'un cheminement touristique.

Le Président,  
Thierry DUPUIS

